

9 nouvelles stations de vélos électriques en libre-service semo sur l'Agglo

15 juillet 2025

4 ans après l'ouverture du service, et dès le 15 juillet, le réseau de vélos en libre-service semo s'étoffe avec 9 nouvelles stations. Cette extension, réalisée grâce à une redistribution des arceaux et des vélos du réseau actuel, a pour objectif de compléter le maillage, notamment sur les zones d'activité. Ce sont maintenant 120 vélos, répartis dans 40 stations et 15 communes, qui permettront au plus grand nombre de se déplacer librement et facilement et de profiter des cheminements cyclables du territoire.

Un redéploiement optimisé

Deux années d'expérimentation ont permis de mieux comprendre les habitudes des utilisateurs et d'optimiser le fonctionnement du service. Fort de ce constat, le service des mobilités de l'Agglo et le délégataire Transdev Seine-Eure ont choisi de réaffecter les ressources les moins utilisées dans des secteurs en demande. Ainsi, 9 nouvelles stations ont été installées dont :

- 6 sur les zones d'activités des Champs Chouettes (St-Aubin-sur-Gaillon), du Village (Vaudreuil), du Parc d'Affaires des Portes (Val-de-Reuil), de la Fringale, avec 2 stations, (Incarville) et des Clouets (Val-de-Reuil). Les 2 dernières, nommées « Pasteur » et « Clouets » se situent notamment à proximité des commerces et du parc hôtelier.
- 2 en zone d'habitations : reliées au réseau de voies cyclables, les communes de Léry et de St-Pierre-du-Vauvray accueillent désormais leur propre station, à proximité de la mairie.
- 1 sur l'aire d'accueil du centre de détention des Vignettes, à Val-de-Reuil.

Après Louviers en juillet 2021, Val-de-Reuil en octobre de la même année puis Gaillon et Le Val-d'Hazey en 2023, ce sont donc désormais 120 vélos et 40 stations qui sont mis à disposition dans 15 communes : Alizay, Courcelles-sur-Seine, Gaillon, Igoville, Incarville, Léry, Louviers, Pinterville, Pont-de-l'Arche, Poses, St-Aubin-sur-Gaillon, St Pierre-du-Vauvray, Le Val d'Hazey, Le Vaudreuil et Val-de-Reuil.

La liste complète des stations est à retrouver sur www.agglo-seine-eure.fr/actualites/deploiement-velo-libre-service/.

L'objectif de cette extension est de créer un maillage plus important au sein des zones densément peuplées et/ou qui regroupent de nombreux emplois pour permettre au plus grand nombre de sauter le pas de la mobilité active, avec un axe assumé sur les trajets domicile / travail.

Habitants, salariés et touristes du territoire, dans les pôles urbains mais aussi dans les communes péri-urbaines, peuvent désormais effectuer leurs déplacements quotidiens (courts ou longs) à vélo.

Simple d'utilisation

Il existe 2 façons de s'inscrire au service : via l'application semo vélo - libre service ou sur le site internet semo.ecovelo.mobi.

Une fois inscrit, la location du vélo peut se faire de 3 façons : via l'**application semo vélo - libre-service**, par **SMS** ou grâce à votre **badge ou carte Atoumod** (pour les abonnés semo bus).

Durant la location, le cycliste peut stationner son vélo sur du mobilier urbain (pour faire des courses, se rendre à un RDV, etc.). Pour ce faire, il lui suffit d'utiliser la chaîne du vélo pour le sécuriser en arrêt minute. Pour ensuite débloquer le vélo, le code de déverrouillage fourni initialement via l'application, le sms ou le badge Atoumod sera demandé.

Lors d'un arrêt minute, la location en cours continue de tourner.

Une fois le trajet terminé, la restitution du vélo peut se faire de 2 façons : sur une borne libre en station, en insérant la chaîne de borne dans la serrure du vélo à restituer ou en station pleine, en attachant la chaîne embarquée d'un vélo déjà en borne sur le vélo à restituer.

Le vélo peut être rendu à une station différente de la station de départ.

Un tarif maintenu

La grille tarifaire n'évolue pas : 0,5 € pour les 30 premières minutes d'utilisation, puis 0,03 € pour les minutes suivantes, soit 1,40 € pour la première heure.

Informations pratiques

- Le service, disponible tous les jours de 4h à 22h, est réservé aux plus de 14 ans.
- A chaque location, une caution de 150 € est demandée. En cas de non restitution du vélo dans les 24 h suivant le premier déverrouillage, des pénalités pourront être appliquées jusqu'à 2 000 €.
- Pour rappel, le code de la route s'applique également aux cyclistes. A titre d'exemples : s'arrêter lorsque le feu est rouge (sur route et aux passages piétons), ne pas doubler les véhicules par la droite, indiquer un changement de direction avec la main...
- Le port du casque, sans être obligatoire, est vivement conseillé.

Besoin d'aide ?

En cas de problème ou pour toute question, les usagers peuvent contacter l'assistance d'Ecovelo au 09 74 59 13 14 du lundi au vendredi de 8h à 19h30 et le samedi de 10h à 17h.

Il est également possible d'envoyer un mail à support@ecovelo.com.

Pour améliorer les déplacements à vélo et continuer à déployer un service cohérent avec les besoins, les usagers peuvent faire remonter leurs remarques et observations éventuelles à transport@seine-eure.com.

Les services semo se tiennent également à la disposition des usagers :

- Agence semo Louviers, 2 A/B boulevard de Crosne (du lundi au samedi de 9h à 19h) et par téléphone au 02 32 40 44 44
- Sur Facebook : <https://www.facebook.com/reseausemo/>